

Les modalités de la clause sociale d'insertion

La clause sociale d'insertion permet de soutenir une démarche d'achats socialement responsables. Les actions d'insertion peuvent prendre plusieurs formes :

⇒ **Pour les lots clausés**, l'entreprise attributaire a l'obligation de réserver une partie de ses heures de travail à un public prioritaire. Elle peut recruter en direct, faire appel à des structures spécialisées ou entreprises d'insertion, recruter en alternance, etc.

⇒ **Pour les marchés réservés ou d'insertion** : réservation de certains marchés ou lots à des structures de l'IAE (Insertion par l'Activité Économique) ou du handicap.

Sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté, la clause sociale a fait ses preuves sur plusieurs marchés :



L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Marché réservé à un public éloigné de l'emploi, il a permis de générer 27 009 heures d'insertion en 2022, soit 17 emplois en équivalent temps plein.



LA RÉNOVATION DU GYMNASÉ YVES LE JANNOU À PERROS-GUIREC

En 2022, le gymnase Yves Le Jannou a été entièrement réhabilité. Ce chantier a généré 1 062 heures d'insertion et a permis de faire travailler 10 salariés en insertion.

Contacts

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ

1, rue Gaspard Monge
22300 Lannion

Pour les marchés passés par Lannion-Trégor Communauté, ou les marchés communaux faisant appel à ses bureaux d'études :

Céline DAGORN
Chargée de projets emploi Lannion-Trégor Communauté
Tél. 02 96 04 04 63
celine.dagorn@lannion-tregor.com

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES CÔTES D'ARMOR

9 place Général de Gaulle
22000 Saint-Brieuc

Pour les marchés départementaux et les collectivités n'ayant pas de facilitateur :

Murielle MESSAGER
Facilitatrice de clauses sociales
Tél. 02 96 77 32 79
murielle.messenger@cotesdarmor.fr

Pour les marchés de l'État, de la Région, bailleurs sociaux publics, fibre optique, établissements publics fonciers, hôpitaux publics, SDIS :

Sandrine LOUARN
Facilitatrice de clauses sociales
Tél. 02 96 62 50 38
sandrine.louarn@cotesdarmor.fr



Cofinancé par l'Union européenne

Lannion-Trégor Communauté

1, rue Monge | 22300 Lannion
www.lannion-tregor.com



DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE

La clause sociale d'insertion

Promouvoir l'insertion professionnelle à travers les marchés publics

www.letudiobzh © Cielis photos - Lannion-Trégor Communauté, Ville de Perros-Guirec, Gettyimages | Janvier 2024

lannion-tregor.com



LANNION-TRÉGOR
COMMUNAUTÉ
LANNUON-TRÉGER
KUMUNIEZH

Qu'est-ce que la clause sociale d'insertion ?

La clause sociale d'insertion est un **dispositif juridique**, permettant d'intégrer des considérations liées à la lutte contre le chômage et aux exclusions dans les marchés publics. Elle favorise, de fait, l'accès des structures d'insertion par l'activité économique à la commande publique.

La clause sociale d'insertion est un outil simple qui permet de **soutenir l'économie locale en encourageant l'emploi durable**. Elle facilite l'accès à l'emploi pour les personnes qui en sont le plus éloignées.



Quels sont les publics concernés ?

- ⇒ Les demandeurs d'emploi de longue durée (plus de 12 mois de chômage) ;
- ⇒ Les allocataires du RSA, de l'allocation de solidarité spécifique, etc ;
- ⇒ Le public ayant la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé inscrit comme demandeur d'emploi ;
- ⇒ Les jeunes de moins de 26 ans, ayant un faible niveau de formation ou n'ayant jamais travaillé, en recherche d'emploi depuis plus de 6 mois et les jeunes en rupture de contrat d'apprentissage ;
- ⇒ Les personnes en difficulté particulière d'insertion professionnelle, sur avis du facilitateur et de ses partenaires.



Une organisation au service de la clause sociale

Plusieurs outils sont essentiels au développement de l'insertion sur le territoire :

⇒ LE COMITÉ D'APPUI

Il s'agit d'un outil opérationnel de mise en relation entre les maîtres d'ouvrage, les entreprises et les acteurs de l'emploi et de l'insertion. Il a pour objectif de créer un environnement favorable pour **coordonner le dispositif** de la clause d'insertion sur un territoire en favorisant un dialogue constructif entre les acteurs sur la clause sociale.

⇒ LE BILAN ANNUEL

Cette réunion, interne aux services de Lannion-Trégor Communauté, permet de **faire le point sur la pratique de la clause** au cours de l'année écoulée (analyse des chiffres, bilan des marchés favorisant l'insertion passés dans l'année, pertinence des solutions choisies, etc.). Enfin, cette réunion doit permettre de faire des propositions pour améliorer la pratique de la clause sociale dans la collectivité.

Le facilitateur, votre interlocuteur privilégié pour la mise en œuvre de la clause sociale

Le facilitateur est un **intermédiaire entre les différents acteurs** (donneurs d'ordres, entreprises attributaires, acteurs de l'emploi et de l'insertion). Il est garant de la bonne exécution de la clause sociale dans un marché.

Il accompagne le décideur public dans la mise en place de la clause et veille à sa bonne exécution (expliquer les dispositifs de clauses sociales, soutenir les services pour la rédaction de la clause et le calcul des heures d'insertion demandées aux entreprises...). Il conseille ensuite les entreprises attributaires, les assiste dans leurs besoins en recrutement et assure le suivi de l'application de la clause.

Les missions du facilitateur, en bref :

AUPRÈS DES DONNEURS D'ORDRE

Assistance en amont	Mise en place d'éventuels partenariats	Bilan et suivi de l'action
---------------------	--	----------------------------

AUPRÈS DES ENTREPRISES

Info sur la clause et sa mise en œuvre	Contact technique et modalités de la clause	Assistance et suivi de la mise en œuvre
--	---	---

AUPRÈS DES ACTEURS DE L'EMPLOI

Info sur les offres à pouvoir par les entreprises	Identification des publics prioritaires	Accompagnement des publics recrutés
---	---	-------------------------------------